



# **DÉLIBÉRATIONS**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU 18 SEPTEMBRE 2025**

Le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 19 septembre 2025.

Document publié sur le site internet de la commune de Saint-Michel-le-Cloucq pour une durée minimale de 2 mois à compter du 25 septembre 2025.

*Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'île Gloriette – BP 24111 – 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)*

Envoyé en préfecture le 19/09/2025

Reçu en préfecture le 19/09/2025

Publié le 19.09.2025

ID : 085-218502565-20250918-DEL\_2025\_09\_01-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2025

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,  
Mme Pierrette RAGUIN, Mme Patricia NARDIN, M. Pascal GAINET, Adjoints au Maire,  
M. Olivier BOUTEVIN, Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Géraldine PRINTEMPS, Mme Florence RIVIÈRE, Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Pouvoir :

M. Jacques HILAIREAU a donné pouvoir à Mme Cécile TOSOLINI

Absent :

M. Michel BAZANTÉ  
M. Frédéric CHIRON  
M. Elisa FRAPPIER  
M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Mme Cécile TOSOLINI

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

2025-09-18/01\_ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08.07.2025

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 8 juillet 2025 a été transmis à Mmes et MM. les conseillers municipaux par mail via la plateforme péiade le 11 septembre 2025.

Le Conseil municipal :

- **ARRÊTE** le procès-verbal du conseil municipal du 8 juillet 2025.

Le secrétaire de séance,

Cécile TOSOLINI



Le Maire,

Francis GUILLON



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2025

Etaients présents :

M. Francis GUILLON, Maire,  
Mme Pierrette RAGUIN, Mme Patricia NARDIN, M. Pascal GAINET, Adjoint au Maire,  
M. Olivier BOUTEVIN, Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Géraldine PRINTEMPS, Mme Florence RIVIERE, Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Pouvoir :

M. Jacques HILAIREAU a donné pouvoir à Mme Cécile TOSOLINI

Absent :

M. Michel BAZANTÉ  
M. Frédéric CHIRON  
M. Elisa FRAPPIER  
M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Mme Cécile TOSOLINI

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

### 2025\_09\_18\_02\_DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 9 juin 2020 :

DROIT DE PREEMPTION :

N°arrêté	Adresse	Références cadastrales	Contenance totale
Urba 2025-026	3 Impasse de la Bonnetrie	AH 283	703 m <sup>2</sup>
Urba 2025-026	24 rue de la Meilleraie	ZK 33, AD196 et AD 197	2.090 m <sup>2</sup> , 478 m <sup>2</sup> , 5.660 m <sup>2</sup>
Urba 2025-034	Rulon	AC 278	3.563 m <sup>2</sup>
Urba 2025-038	22 rue de la Pompe	AC 399, 400, 401, 561, 563, 564, 568	107 m <sup>2</sup> , 132 m <sup>2</sup> , 49 m <sup>2</sup> , 8 m <sup>2</sup> , 9 m <sup>2</sup> , 1 m <sup>2</sup> , 2 m <sup>2</sup> , 193 m <sup>2</sup>

Urba 2025-042	La Fontaine	AH 17, 197, 199, 202, 204, 205	140 m <sup>2</sup> , 778 m <sup>2</sup> , 248 m <sup>2</sup> , 320 m <sup>2</sup> , 173 m <sup>2</sup> , 208 m <sup>2</sup>
Urba 2025-043	21 rue de la Fontaine	AH 95, 205	1.427 m <sup>2</sup> , 208 m <sup>2</sup>
Urba 2025-049	Chemin de la Tabatière	AE 408	1.243 m <sup>2</sup>

Envoyé en préfecture le 19/09/2025  
 Reçu en préfecture le 19/09/2025  
 Publié le 19/09/2025  
 ID : 085-218502565-20250918-DEL\_2025\_02-DE

**CONCESSIONS FUNERAIRES**

Date de l'acte	Numéro d'ordre	Nom et Prénom	Superficie en m <sup>2</sup>	Carré	Emplacement
12/06/2025	426	TELHAOUI Née DIJOUX Danièle	2	8	19
01/08/2025	427	JULES Mariannick	2	5	19
01/08/2025	428	GAY Marie-Christine	2	5	18
01/08/2025	429	MIDY DOMINIQUE	2	10	6
01/08/2025	430	MIDY DOMINIQUE	4	10	12
05/09/2025	431	AIMÉ Marie-Josèphe	2	3	26
05/09/2025	432	AIRAUD Odile	2	3	37.01

**SIGNATURE DE DEVIS**

Fournisseur	Objet	Montant en € TTC
Raynaud imprimerie	Bulletin municipal juillet 2025	544,38
Raynaud imprimerie	Bulletin municipal décembre 2025	983,26
Troov	Plateforme rdv en ligne	1.076,10
Laura MOREL	Restauration du bas-relief en plâtre église	3.600,00
Colas	Aménagement de sécurité Maison Brûlée	11.871,72
VIAXE 85	Signalisation horizontale et verticale et panneaux	22.591,50 €
Romain informatique	Pont wifi accueil périscolaire	1.608,90
Arcane Direct	Vinaigre ménager en fût 200 L	371,86
Técères	Entretien terrains de football automne 2025 (griffage, fertilisation, sablage)	2.275,94
Rondeau Frères	Amortisseur frein remorque	121,79

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE.**

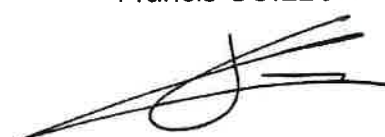
Le secrétaire de séance,

Cécile TOSOLINI




Le Maire,

Francis GUILLON





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2025

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,  
Mme Pierrette RAGUIN, Mme Patricia NARDIN, M. Pascal GAINET, Adjoint au Maire,  
M. Olivier BOUTEVIN, Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Géraldine PRINTEMPS, Mme Florence RIVIÈRE, Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Pouvoir :

M. Jacques HILAIREAU a donné pouvoir à Mme Cécile TOSOLINI

Absent :

M. Michel BAZANTÉ  
M. Frédéric CHIRON  
M. Elisa FRAPPIER  
M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Mme Cécile TOSOLINI

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

2025-18-09/03 - ANIMATIONS SCOLAIRES ET/OU PERISCOLAIRES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EDUCATEUR SPORTIF PAR ASSOCIATION SUD-VENDEE

**Monsieur le Maire expose :**

Dans le cadre des animations scolaires et/ou périscolaires au sein du groupe scolaire La Fontaine et de l'accueil périscolaire, un éducateur sportif diplômé peut être mis à disposition par le club de football Entente Sud-Vendée.

Dans ce contexte, l'association Entente Sud-Vendée propose la mise à disposition de leur salarié pour une durée de 12 mois, du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

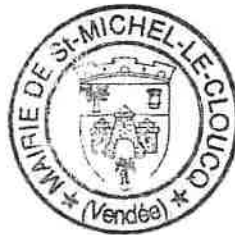
Le coût horaire est fixé à 12,94 €. Les horaires d'intervention seront définis en concertation avec les enseignantes et/ou l'animatrice.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du salarié de l'association Entente Sud-Vendée, jointe en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération ;
- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits budgétaires au compte **6218**.

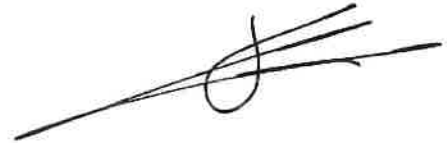
Le secrétaire de séance,

Cécile TOSOLINI



Le Maire,

Francis GUILLON



# CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE SANS BUT LUCRATIF

Mise à jour Juillet 2024

Une telle convention doit être signée en 2 exemplaires entre la structure prêteuse et la structure utilisatrice dans le cadre d'une mise à disposition temporaire à but non lucratif.

Nous rappelons que cette mise à disposition sera licite uniquement si elle est à but non lucratif.

*" Une opération de prêt de main d'œuvre ne poursuit pas de but lucratif lorsque l'entreprise prêteuse ne facture à l'entreprise utilisatrice, pendant la mise à disposition, que les salaires versés au salarié, les charges sociales afférentes et les frais professionnels remboursés à l'intéressé au titre de la mise à disposition » (article L. 8241-1 du Code du travail).*

Cette définition précise que si la facturation de l'opération de prêt correspond au montant exact du coût du salarié, l'opération de prêt est bien non lucrative. Le versement de toute autre somme représentant un gain pour la structure employeur ne peut pas être envisageable.

Les deux structures, prêteuse et utilisatrice, ne doivent ainsi tirer aucun profit financier de ce prêt de main d'œuvre. Le seul profit à tirer doit consister dans l'apport de compétences du salarié prêté, qui ne sont pas présentes dans l'entreprise utilisatrice.

La mise à disposition est également valable uniquement si elle est temporaire.

Pour plus de précisions sur la mise à disposition, vous pouvez consulter l'article dédié [ICI](#).

Il s'agit d'un modèle que vous devez compléter et ajuster : les stipulations surlignées sont des indications et ne doivent pas apparaître dans la convention ainsi que les notes de bas de page.

*Si vous avez un doute ou ne comprenez pas une des dispositions de ce modèle, contactez Hexopée.*

Entre l'association « prêteuse » ENTENTE SUD VENDÉE  
représentée par Corentin BOISSINOT agissant en qualité de DIRIGEANT MEMBRE DU BUREAU  
d'une part,

et

Les structures « utilisatrices » : Écoles et Mairies de l'Orbrie, Saint Michel le Cloucq et Pissotte  
(Représentées par M GUILLON Francis (St Michel le Cloucq), M SAVINEAU Michel (Pissotte) et  
Mme LUCAS Noëlla (L'Orbrie) agissant en qualité de maire  
d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

## Article 1 : Objet de la convention

Dans le cadre des animations scolaires et ou périscolaires au sein des écoles des 3 communes du club, les mairies / écoles ont besoin du concours temporaire d'un Édicateur sportif.

M. [REDACTED]

Adresse [REDACTED]

N° de S.S. [REDACTED]

salarié(e) de l'association E.S.V aux fonctions d'Éducateur sportif réunit les compétences nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

A cette fin, et avec son accord, [REDACTED] est mis(e) par l'association ESV, son employeur, à la disposition des mairies / écoles des 3 communes.

L'association ESV atteste de l'accord individuel du salarié concerné par la mise à disposition.

La présente convention est établie dans le cadre de l'article L. 8241-2 du Code du travail.

## Article 2 : Durée de la mise à disposition

Cette mise à disposition est conclue pour une durée déterminée de 12 mois. Elle prend effet le 01/09/2025 pour cesser le 01/09/2026

Si la mission de [REDACTED] n'est pas achevée à cette date, et d'un commun accord entre les parties, il pourra être décidé de prolonger la mise à disposition pour une durée qui sera alors fixée par un avenant à cette convention.

Si les mairies / écoles souhaitent mettre fin à la disposition de [REDACTED] avant le terme prévu ci-dessus, elle devra notifier sa décision et avertir l'association ESV en respectant un préavis de 3 mois.

## Article 3 : Temps de travail et périodes d'emploi

[REDACTED] exercera son activité dans les écoles entre le mardi et le vendredi aux horaires précisées par les enseignants pendant les semaines scolaires.

## Article 4 : Gestion du personnel mis à disposition

Pendant la durée de la mise à disposition auprès des écoles / mairies, l'association ESV reste l'employeur de [REDACTED] qui la/le gère et la/le rémunère.

Les écoles / mairies transmettent à l'association ESV chaque mois et au plus tard le 10 du mois suivant, un relevé des heures effectuées pendant le mois.

Les mairies / écoles doivent fournir à l'association ESV toute information sur les absences de [REDACTED]. Cette/Ce dernière/er devra adresser tout justificatif directement à l'association ESV.

Pendant la durée de sa mise à disposition, [REDACTED] recevra toutes les instructions nécessaires de la part des représentants des écoles et ou mairies, qui en vérifiera l'exécution.

Le salarié mis à disposition est soumis aux stipulations du règlement intérieur des écoles / mairies, et notamment au respect des règles d'hygiène et de sécurité. Cette dernière s'engage à permettre l'accès au salarié mis à disposition les équipements collectifs dans les mêmes conditions qu'à ses propres salariés.

Le salarié mis à disposition reste placé sous l'autorité hiérarchique de son employeur l'association ESV. Toute mesure disciplinaire ne peut être effectuée que par l'association ESV après signalement des écoles / mairies.

En cas d'accident de travail, les écoles / mairies doivent immédiatement en informer l'association ESV, afin que la déclaration puisse être effectuée dans les meilleurs délais.

## Article 5 : Facturation

La présente convention de mise à disposition est conclue sans but lucratif.

En conséquence, les écoles / mairies embourseront à l'association ESV, sur présentation d'une facture mensuelle ou trimestrielle :

- les salaires, primes et avantages directs ;
- les congés payés afférents à la période de mise à disposition ;
- les taxes et charges sociales patronales ;
- les remboursements de frais professionnels ;

A ce jour, le coût horaire ainsi déterminé est fixé à 12€94 brut. Il pourra évoluer en fonction des évolutions des minima conventionnels prévus par la Convention Collective Nationale du Sport

appliquée au sein de l'association ESV ou des modifications des taux des taxes et des cotisations aux organismes sociaux.

Les écoles / mairies s'engagent à régler chaque facture dans les 15 jours suivants la date de sa réception.

Fait à L'Orbrie le 01/09/2025  
en deux exemplaires

Pour l'association ESV



Pour 

Pour les mairies / écoles de  
- Saint Michel le Cloucq  
- Pissotte  
- L'Orbrie





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2025

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,  
Mme Pierrette RAGUIN, Mme Patricia NARDIN, M. Pascal GAINET, Adjoint au Maire,  
M. Olivier BOUTEVIN, Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Géraldine PRINTEMPS, Mme Florence RIVIÈRE, Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Pouvoir :

M. Jacques HILAIREAU a donné pouvoir à Mme Cécile TOSOLINI

Absent :

M. Michel BAZANTÉ  
M. Frédéric CHIRON  
M. Elisa FRAPPIER  
M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Mme Cécile TOSOLINI

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

.....

2025-09-18/04\_ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DU VALLON  
CADASTREE ZN n°141 EN VUE DE REGULARISATION D'ALIGNEMENT

Monsieur le Maire expose :

Suite à la vente de la maison sise 12 rue du Vallon appartenant à M et Mme FRETIGNE cadastrée section ZN numéro 140, il convient de régulariser la situation de la parcelle cadastrée ZN numéro 141 qui est l'accès à la maison et appartenant à l'ancien propriétaire.

Cette parcelle ZN N°141 est destinée à être intégrée dans le domaine public car elle constitue partie de la rue du Vallon.

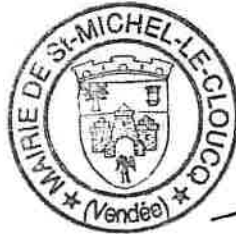
Il convient de remédier à cette situation et à cet effet le propriétaire a donné son accord pour céder à la commune à l'euro symbolique cette parcelle qui sera ensuite incorporée au domaine public de la voirie communale, les frais d'acte étant à la charge de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique avec dispense de paiement de la parcelle ZN n°141 de 83 m<sup>2</sup>, en vue de son incorporation ultérieure au domaine public ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la commune.

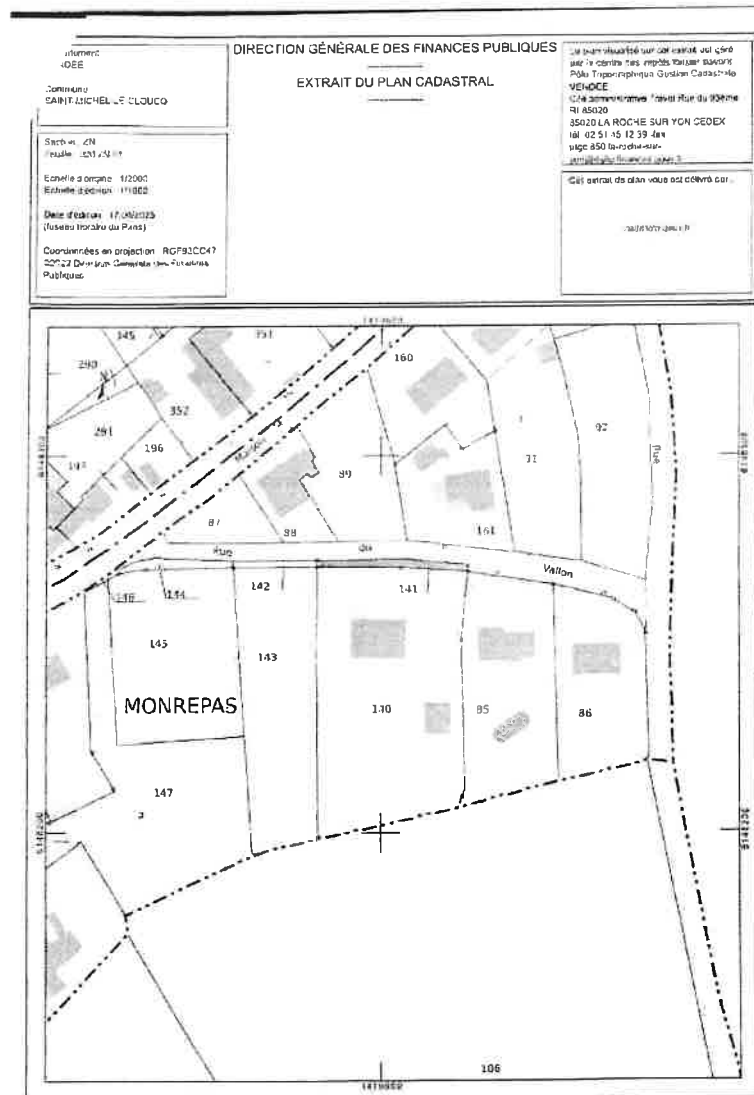
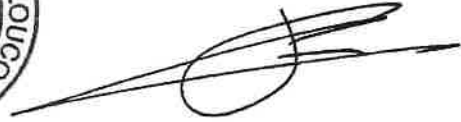
Le secrétaire de séance,

Cécile TOSOLINI



Le Maire,

Francis GUILLON





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2025

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,

Mme Pierrette RAGUIN, Mme Patricia NARDIN, M. Pascal GAINET, Adjoints au Maire,  
M. Olivier BOUTEVIN, Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Géraldine PRINTEMPS, Mme Florence RIVIÈRE, Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Pouvoir :

M. Jacques HILAIREAU a donné pouvoir à Mme Cécile TOSOLINI

Absent :

M. Michel BAZANTÉ

M. Frédéric CHIRON

M. Elisa FRAPPIER

M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Mme Cécile TOSOLINI

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

2025-09-18/05\_AMENAGEMENT ROUTE COMMUNALE BOURG SAINT-MICHEL-LE-  
CLOUCQ / FONTENAY-LE-COMTE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 8 juillet 2025, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement de la route communale Saint-Michel-le-Cloucq / Fontenay-le-Comte et solliciter le fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Pays Fontenay-Vendée.

Il convient de préciser que le fonds de concours communautaire est de 50 % mais du restant à charge de la commune.

Le nouveau plan de financement s'établirait comme suit

Dépenses en € HT

Travaux d'aménagement

28.719,35 €

Envoyé en préfecture le 19/09/2025

Reçu en préfecture le 19/09/2025

Publié le

ID : 085-218502565-20250918-DEL\_2025\_09-DE

*SLOW*

Recettes :

Subvention Amende de police + Majoration « petites communes »

5.168,75

Fonds de concours CdC50 %

11 775 ,30

Autofinancement

11 775,30

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Pays Fontenay-Vendée en matière d'aménagement et financement des itinéraires cyclables à hauteur de 50 % du reste à charge du montant en € HT des travaux ;
- **APPROUVE** la modification du plan de financement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à l'application de cette décision.

Le secrétaire de séance,

Cécile TOSOLINI



Le Maire,

Francis GUILLON





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL 18 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2025

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,  
Mme Pierrette RAGUIN, Mme Patricia NARDIN, M. Pascal GAINET, Adjoint au Maire,  
M. Olivier BOUTEVIN, Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Géraldine PRINTEMPS, Mme Florence RIVIÈRE, Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Pouvoir :

M. Jacques HILAIREAU a donné pouvoir à Mme Cécile TOSOLINI

Absent :

M. Michel BAZANTÉ  
M. Frédéric CHIRON  
M. Elisa FRAPPIER  
M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Mme Cécile TOSOLINI

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

2025-09-18/06\_COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS FONTENAY VENDEE - TRANSFERT DE COMPETENCE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Madame Pierrette RAGUIN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération communautaire n°12\_1 du 27 janvier 2025 approuvant la CTG 2025-2029 entre la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée ;

CONSIDÉRANT la volonté de la communauté de communes de rendre les services liés à l'enfance jeunesse accessibles à toute sa population par les prises de compétence progressives depuis 2017 avec notamment les accueils de loisirs sans hébergement et le relais petite enfance ;

CONSIDERANT les travaux des élus de la commission enfance jeunesse en faveur du soutien à la parentalité depuis 2024 ;

CONSIDERANT que lors de la Conférence des Maires du 16 juin 2025, les élus se sont exprimés en faveur d'un soutien nécessaire à la parentalité pour permettre aux enfants de bien grandir ;

CONSIDERANT que le LAEP La Capucine situé rue Pierre Brissot à Fontenay-le-Comte au sein de la Maison de l'Enfance répond justement aux besoins des parents par son espace social et qu'il accueille d'ores et déjà 60 % de familles issues de communes en dehors de Fontenay-le-Comte ;

PUISQUE le LAEP La Capucine répond pleinement à cette volonté de prévention dans le cadre de l'action gouvernementale des 1000 Premiers Jours cruciaux pour le bon développement de l'enfant ;

Il est proposé :

- Que le Laep La Capucine de Fontenay-le-Comte soit géré par le Pays de Fontenay-Vendée à compter du 1er janvier 2026 ;
- de valider la modification des statuts du Pays de Fontenay-Vendée.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **APPROUVE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 le transfert de la gestion du LAEP La Capucine de Fontenay-le-Comte ;
- **DECIDE** d'approuver le projet de modification des statuts de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée figurant en annexe modifiant la compétence 5.3.2. Enfance jeunesse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 comme suit :

*« La gestion et l'organisation du Lieu d'Accueil Enfants Parents La Capucine dans le local mis à disposition par la ville de Fontenay-le-Comte au sein de la Maison de l'Enfance et en dehors de cet espace sur les communes du territoire du Pays de Fontenay-Vendée. ».*

Le secrétaire de séance,

Cécile TOSOLINI



Le Maire,

Francis GUILLON





Envoyé en préfecture le 19/09/2025

Reçu en préfecture le 19/09/2025

Publié le 19 09 2025

ID : 085-218502565-20250918-DEL\_2025\_09\_07-DE

SLOW

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2025

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,  
Mme Pierrette RAGUIN, Mme Patricia NARDIN, M. Pascal GAINET, Adjoints au Maire,  
M. Olivier BOUTEVIN, Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Géraldine PRINTEMPS, Mme Florence RIVIÈRE, Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Pouvoir :

M. Jacques HILAIREAU a donné pouvoir à Mme Cécile TOSOLINI

Absent :

M. Michel BAZANTÉ  
M. Frédéric CHIRON  
M. Elisa FRAPPIER  
M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Mme Cécile TOSOLINI

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

.....  
2025-09-18/07\_COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE :  
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE  
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - EXERCICE 2024

Monsieur Pascal GAINET expose :

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée s'est réuni le 7 juillet dernier et a approuvé le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS 2024) assainissement Non Collectif ainsi que celui concernant l'assainissement collectif.

Au regard de l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale, est destinataire des rapports annuels adoptés par cet établissement.

En outre, le Maire doit les présenter au Conseil Municipal au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif présenté par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée - exercice 2024 ;

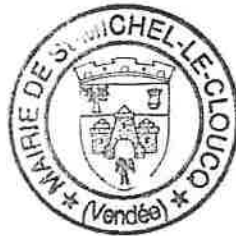
Vu l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** dudit rapport.

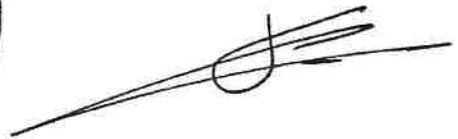
Le secrétaire de séance,

Cécile TOSOLINI



Le Maire,

Francis GUILLON



Envoyé en préfecture le 19/09/2025  
Reçu en préfecture le 19/09/2025  
Publié le  
ID : 085-218502565-20250919-DEL\_2025\_08\_07-DE

Envoyé en préfecture le 19/09/2025  
Reçu en préfecture le 19/09/2025  
Publié le  
ID : 085-218502565-20250919-DEL\_2025\_09\_07-DE

# Communauté de Communes du Pays-de-Fontenay-Vendée

## Assainissement non collectif

### Rapport annuel

## Sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

### Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2017.  
**Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.**

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [WWW.SERVICES.eaufrance.fr](http://WWW.SERVICES.eaufrance.fr)

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE</b> .....	<b>2</b>
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	2
<b>2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE</b> .....	<b>4</b>
2.1. MODALITES DE TARIFICATION.....	4
2.2. RECETTES.....	5
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	<b>1</b>
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	6
<b>4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b> .....	<b>7</b>
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES.....	7
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	7

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée
- Nom de l'entité de gestion : assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI, SPIC

- Compétences liées au service
  - Contrôle des installations
  - Entretien des installations
  - Traitement des matières de vidanges
  - Réhabilitation des installations
  - Réalisation des installations

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Auchay-sur-Vendée, Bourneau, Doix les Fontaines, Fontenay-le-Comte, Foussais-Payré, L' Hermenault, L' Ombrie, Le Langon, Les Veilleure-sur-Vendée, Longèves, Maisais-Sainte-Radegonde, Mervent, Montreuil, Mouzeuil-Saint-Martin, Petosse, Pissotte, Pouillé, Saint-Cyr-des-Gâts, Saint-Laurent-de-la-Salle, Saint-Martin-de-Fraigneau, Saint-Martin-des-Fontaines, Saint-Michel-le-Cloucq, Saint-Valérien, Sérigné, Vouvant

- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage intercommunal  Oui, date d'approbation : .....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 04/07/2024  Non

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie (par Régie à autonomie financière).

## 1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi, toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 12 444 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 36 960.

Commentaire concernant l'estimation de la population desservie : = Nombre d'habitants résidents sur le territoire (chiffres de l'INSEE) / 2,97

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire convert par le service) est de 33.66 % au 31/12/2024. (33.67 % au 31/12/2023).

## 1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule

en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.  
 Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		Exercice 2023	Exercice 2024
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	Non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de 80 (80 en 2023).

## 2. Tarification de l'assainissement service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer - s'il le souhaite - à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Tarif	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
<b>Compétences obligatoires</b>		
Tarif du contrôle des installations neuves en € - contrôle de conception	60	60
Tarif du contrôle des installations neuves en € - contrôle de réalisation	100	100
Tarif du contrôle des installations existantes en € - diagnostic	115	115
Tarif du contrôle des installations existantes en € - contrôle de bon fonctionnement	120	120
Tarifs du contrôle lors de cession immobilière en €	150	150
Tarifs du contrôle lorsque l'usager n'a pas réalisé ses travaux dans l'année suivant l'achat du bien immobilier en € - contrôle réglementaire	240	Abrogé
Tarifs du contrôle des installations de plus de 20 EH en € - contrôle administratif	240	Abrogé
<b>Compétences facultatives</b>		

- Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
- > Délibération n°13.2 du 25 janvier 2021 exécutoire à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs applicables selon les différents contrôles,
  - > Délibération 12.5 du 04/07/2024 exécutoire à compter du 05/07/2024 approuvant la modification du règlement de service.

### 2.2. Recettes

Compte Administratif

	2023	2024	BP 2025
<b>Dépenses Fonctionnement</b>	103 000	101 205	122 000
<b>Recettes Fonctionnement</b>	140 000	49 751	122 000
<b>Dépenses Investissement</b>	-	-	3 000
<b>Recette Investissement</b>	-	521	3 000

Résultat Net

	Résultat 2023	Résultat 2024
<b>Section Fonctionnement</b>	72 710	21 256
<b>Section Investissement</b>	24 464	24 985
<b>TOTAL CUMULE</b>	97 174	46 241

Envoyé en préfecture le 19/09/2025  
 Reçu en préfecture le 19/09/2025  
 Publié le 19/09/2025  
 ID : 686-21650355-20250918-DEL\_2025\_06\_07-DE

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel (découlant de la maîtrise des pollutions domestiques) pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le territoire du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N

**Attention** : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} \cdot 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	2 611	2700
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	5 822	5850
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	2 631	2559
Taux de conformité en %	90	89,9

“Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service” = pare (nombre total de dossiers)  
 “Autres installations contrôlées ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement” = Non Conforme + Meilleur Délai (réaliser les travaux au plus vite)

Envoyé en préfecture le 19/09/2025  
 Reçu en préfecture le 19/09/2025  
 Publié le 19/09/2025  
 ID : 686-21650355-20250918-DEL\_2025\_06\_07-DE

### 4. Financement des investissements

#### 4.1. Montants financiers des travaux réalisés

NA

#### 4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

NA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2025

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,  
Mme Pierrette RAGUIN, Mme Patricia NARDIN, M. Pascal GAIGNET, Adjoints au Maire,  
M. Olivier BOUTEVIN, Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Géraldine PRINTEMPS, Mme Florence RIVIÈRE, Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Pouvoir :

M. Jacques HILAIREAU a donné pouvoir à Mme Cécile TOSOLINI

Absent :

M. Michel BAZANTÉ  
M. Frédéric CHIRON  
M. Elisa FRAPPIER  
M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Mme Cécile TOSOLINI

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

.....

2025-09-18/08\_COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE :  
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE  
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXERCICE 2024

Monsieur Pascal GAIGNET expose :

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée s'est réuni le 7 juillet dernier et a approuvé le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS 2024) assainissement Non Collectif ainsi que celui concernant l'assainissement collectif.

Au regard de l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale, est destinataire des rapports annuels adoptés par cet établissement.

En outre, le Maire doit les présenter au Conseil Municipal au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif présenté par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée - exercice 2024 ;

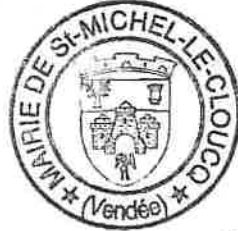
Vu l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** dudit rapport.

Le secrétaire de séance,

Cécile TOSOLINI



Le Maire,

Francis GUILLON



# Communauté de Communes Pays-de-Fontenay-Vendée

## Assainissement collectif : CC Pays de Fontenay Vendée

### Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

### Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2017

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

### Table des matières

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Mode de gestion du service	3
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)	4
1.4. Nombre d'abonnés	4
1.5. Volumes facturés	6
1.6. Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.	7
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées	8
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	34
1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	34
1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	35
2.1. Modalités de tarification	35
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)	37
2.3. Recettes	39
3. Indicateurs de performance	40
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	40
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	40
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	43
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	44
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	45
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	46
3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	59
3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	59
3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	59
3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	60
3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	62
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	63
3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	63
3.14. Taux de réclamations (P258.1)	63
4. Financement des investissements	65
4.1. Montants financiers	65
4.2. Etat de la dette du service	65
4.3. Amortissements	65
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	65
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	66
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	67
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	67
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L. 1115-1-1 du CGCT)	67
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	68

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

• Nom de la collectivité : Communauté de Communes Pays-de-Fontenay-Vendée

• Nom de l'entité de gestion : Service Public Assainissement Collectif : CC Pays de Fontenay-Vendée

• Caractéristiques (commune, EPCT et type, etc.) : Communauté de communes, EPCT, SPIC

• Compléances liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Élimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aulnay-sur-Vendée, Bournau, Doix les Fontaines, Fontenay-le-Comte, Foussais-Payre, L'Herminault, L'Orbry, Le Langon, Les Vallures-sur-Vendée, Longèves, Marsais-Sainte-Radegonde, Mervein, Montreuil, Mouzeuil-Saint-Martin, Peosse, Pissotte, Pouille, Saint-Cyr-des-Gâts, Saint-Laurent-de-la-Salle, Saint-Martin-de-Fraigneau, Saint-Martin-des-Fontaines, Saint-Michel-le-Cloucq, Saint-Valérien, Sérigné, Vouvanç

• Existence d'une CCSPIL  Oui  Non

• Existence d'un zonage intercommunal  Oui, date d'approbation\* :  Non

• Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 05/07/2024  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

\* Approbation en assemblée délibérante

## Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/01/2022 & 01/01/2024
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2028
- Date effective de fin de contrat (après avenant) le cas échéant) : 31/12/2028
- Nombre d'avenants et nature des avenants : /
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

## 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 33 778 habitants au 31/12/2024 (32 955 au 31/12/2023).

## 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 13 545 abonnés au 31/12/2024 (13 237 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nb d'abonnés NON domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation %
Auzay	250	261	0	261	4.4%
Bourneau	286	293	0	293	2.4%
Chaix	141	142	0	142	0.7%
Doix	330	335	0	335	1.6%
Fontaines	269	270	0	270	0.4%
Fontenay-le-Comte	7 279	7427	4	7431	2%
Foussais-Payré	341	346	0	346	1.4%
Le Langon	354	364	0	364	2.8%
Le Poiré sur Velluire	278	285	0	285	2.5%
L'Hermenault	365	379	0	379	3.8%
Longèves	394	401	0	401	1.8%
L'Orbrie	357	374	0	374	4.7%
Marsais Ste Radegonde	144	145	0	145	0.7%
Mervent	258	257	0	257	-0.4%
Montreuil	117	122	0	122	4.3%
Mouzeuil St Martin	13	16 dans RPQS mais 42 en PFAC	0	16 dans RPQS mais 42 en PFAC	
Pissoitte	360	377	0	377	4.7%
Sérigné	372	382	0	382	2.7%
St Martin des Fontaines	69	74	0	74	7.2%
St Michel le Cloucq	393	397	0	397	1%
St Valérien	210	214	0	214	1.9%
Velluire	290	296	0	296	2.1%
Vouvant	367	388	0	388	5.7%
<b>Total</b>	<b>13 237</b>	<b>13 546</b>	<b>4</b>	<b>13 549</b>	

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : zonage assainissement en cours d'étude (PLUih)

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 55,32 abonnés/km) au 31/12/2024, (51,44 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,5 habitants/abonné

au 31/12/2024, (2,49 habitants/abonné au 31/12/2023)

### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	1 066 133	1 163 914	+9.2%
Abonnés non domestiques	60 067	53 645	-10.7%
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>1 126 202</b>	<b>1 217 559</b>	<b>+8.1%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m³	Variation en %
<b>Volumes exportés vers...</b>			
Total des volumes exportés			
<b>Volumes importés depuis...</b>			
Total des volumes importés			

### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 4 au 31/12/2024 (4 au 31/12/2023).

### 1.8. Linaire de réseaux de collecte (hors branch)

- Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :
- 39,94 km de réseau unitaire hors branchements.
  - 211 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements.
- soit un linaire de collecte total de 251 km.

23. Ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volumé éventuel de stockage
DO 1 : Abattoir	Fontenay Le Comte	/
DO 2 : Amont STEP	Fontenay Le Comte	/
DO 3 : Amont Seillot	Fontenay Le Comte	SUPPLIME en 2023
DO 6 : Hoche	Fontenay Le Comte	/
DO 7 : Paradis	Fontenay Le Comte	/
DO 8 : Verdun	Fontenay Le Comte	/
DO 10 : Marnage	Fontenay Le Comte	/
DO 11 : Marivrs	Fontenay Le Comte	/
DO 12 : Château	Fontenay Le Comte	/
DO 13 : Rochebrune	Fontenay Le Comte	/
Basin tampon - Abattoir	Fontenay Le Comte	2500 m3
Basin tampon - Verdun * 2	Fontenay Le Comte	2160 m3
TP 17 : PR Halage	Fontenay Le Comte	/
TP 15 : PR Botaise 2	Fontenay Le Comte	/
TP 14 : PR Charzais	Fontenay Le Comte	/
TP 16 : PR Genève	Fontenay Le Comte	/
TP 18 : PR La Folie	Fontenay Le Comte	/
TP 19 : PR Puy Bernier	Fontenay Le Comte	/
TP : la Frottere	Fontenay Le Comte	/
TP : Rue des champs Boyer - EP dans EU	Pissotte	/
TP : Route de l'Orbire - EP dans EU	Pissotte	/
TP : PR Pont de la Vallée	Mervein	/
TP : PR rue du Travail	Sérigné	/
TP : PR Pholles	Vouvant	/
Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volumé éventuel de stockage

### 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 26 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées

STEU N°1 : Station d'épuration de St Michel Le Cloucq - Le Calvaire  
Code Sandre : 048525650001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		01/12/1993											
Commune d'implantation		Saint-Michel-le-Cloucq (85256)											
Lieu-dit		Chemin de clappeveau											
Capacité nominale STRU en EH <sup>(1)</sup>		500											
Nombre d'abonnés raccordés		397 (pour la STEP du calvaire et de la Melleraie)											
Nombre d'habitants raccordés		993 (pour la commune de St Michel Le Cloucq)											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		120											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 08/01/1985											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol		Beaulteu - nappe							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
MES		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
NTR		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
P <sub>i</sub>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
Charges rejetées par l'ouvrage													
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté													
Date du bilan		Conformité (Oui/Non)		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		P <sub>i</sub>	
24h				Conc Rend		Conc Rend		Conc Rend		Conc Rend		Conc Rend	
02/10/2024		Oui		5 97,92		29 94,21		5 97,83		12,55 79,53		4,2 44,11	

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalence-Habitation : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique  
<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (TMS)

STEU N°2 : Station d'épuration de Doix - Route de Coudes Sandre de la station : 048508050001

Caractéristiques générales															
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel													
Date de mise en service		01/04/1999													
Commune d'implantation		Doix Les Fontaines (85080)													
Lieu-dit		Route de Maille													
Capacité nominale STEU en EH (1)		520													
Nombre d'abonnés raccordés		335													
Nombre d'habitants raccordés		838													
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		63													
Prescriptions de rejet															
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ..... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 06/01/2000													
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface				Eau douce de surface							
Nom du milieu récepteur		Nom du milieu récepteur		canal de la barque				et / ou							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	35	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="checkbox"/>	60	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	60	
DCO	200	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="checkbox"/>	60	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	60	
MES	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="checkbox"/>	50	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	50	
NGL		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>		
NTK		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>		
pH		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>		
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>		
PI		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>		
Charges rejetées par l'ouvrage															
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DCO	DBO <sub>5</sub>	MES	NGL	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
11/06/2024	Oui	124	93.71	145	61.84	35.34	46.9	7.7	18.95						
		83.01								145	61.84	35.34	46.9	7.7	18.95

STEU N°3 : Station d'épuration de St Valerien - H Coudes Sandre de la station : 048527450001

Caractéristiques générales															
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel													
Date de mise en service		01/05/2009													
Commune d'implantation		Saint-Valerien (85274)													
Lieu-dit		Route de Ligné													
Capacité nominale STEU en EH (1)		500													
Nombre d'abonnés raccordés		214													
Nombre d'habitants raccordés		535													
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		75													
Prescriptions de rejet															
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ..... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 24/07/2007													
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface				Eau douce de surface							
Nom du milieu récepteur		Nom du milieu récepteur		Fossé puis la Smaigne				et / ou							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	35	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="checkbox"/>	60	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	60	
DCO	200	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="checkbox"/>	60	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	60	
MES	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="checkbox"/>	50	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	50	
NGL		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>		
NTK		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>		
pH		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>		
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>		
PI		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>		
Charges rejetées par l'ouvrage															
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DCO	DBO <sub>5</sub>	MES	NGL	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
05/11/2024	Oui	87	95.6	85	81.15	49	81.15	19.14	79.99	5.76	42.4				
		85								49	81.15	19.14	79.99	5.76	42.4

Envoyé en préfecture le 19/09/2025  
 Reçu en préfecture le 19/09/2025  
 Publiée le 19/09/2025



**Caractéristiques générales**

Fillette de traitement (cf annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/02/2003
Commune d'implantation	Saint-Michel-le-Cloucq (85256)
Lieu-dit	La Metlerie
Capacité nominale STEU en BH (l)	600
Nombre d'abonnés raccordés	397 (pour les 2 STEP)
Nombre d'habitants raccordés	993 (pour la commune)
Débit de référence journalier admissible en m³/j	90

**Prescriptions de rejet**

Soumise à  Autorisation en date du  
 Déclaration en date du 20/07/1999

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface		Rendement (%)
			Concentration au point de rejet (mg/l)	ei / ou	
Polluant autorisé					
DBO <sub>5</sub>		25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	60
DCO		125	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	60
MES		35	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
NGL		15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
NTK			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
pH			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
NH <sub>4</sub>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pi		2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**Charges rejetées par l'ouvrage**

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub> Conc mg/l	DCO Conc mg/l	MES Conc mg/l	NGL Conc mg/l	NTK Conc mg/l	Pi Conc mg/l				
12/03/2024	Oui	5.2	98.11	24	95.57	20	92.59	14.02	80.5	1.95	72.46

Envoyé en préfecture le 19/09/2025  
 Reçu en préfecture le 19/09/2025  
 Publiée le 19/09/2025



**Caractéristiques générales**

Fillette de traitement (cf annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/01/1990
Commune d'implantation	Fontenay-le-Comte (85200)
Lieu-dit	La Plaine des Sports
Capacité nominale STEU en BH (l)	28333
Nombre d'abonnés raccordés	7 427
Nombre d'habitants raccordés	18 568
Débit de référence journalier admissible en m³/j	3650

**Prescriptions de rejet**

Soumise à  Autorisation en date du 07/06/1988  
 Déclaration en date du

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface		Rendement (%)
			Concentration max au point de rejet (mg/l)	ei / ou	
Polluant autorisé					
DBO <sub>5</sub>		25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DCO		90	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MES		30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
NGL		15	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	OU 70
NTK		10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
pH			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
NH <sub>4</sub>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pi		1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ET 80

**Charges rejetées par l'ouvrage**

Date	Débit Charge hydraulique m³/j	MES			DCO			DBO <sub>5</sub>			Charge organique			NTK			NGL			Pi			Pluviométrie mm	Température °C
		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
01/01/2024	450	15.0	15.0	100	15.0	15.0	100	15.0	15.0	100	15.0	15.0	100	15.0	15.0	100	15.0	15.0	100	15.0	15.0	100	15.0	15.0

STEU N°6 : Station d'épuration de Vouvant - Près de  
 Code Sandre de la station : 0485305S0001

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)										
Date de mise en service		01/01/1981										
Commune d'implantation		Vouvant (85305)										
Lieu-dit		Barrage										
Capacité nominale STEU en EH (1)		633										
Nombre d'abonnés raccordés		388										
Nombre d'habitants raccordés		970										
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		150										
Prescriptions de rejet												
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du 20/09/2012 <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 20/09/2012										
Milieu récepteur du rejet		Eau douce de surface PIERRE BRUNE - LA MERE										
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l) et / ou Rendement (%)										
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		60		60		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		Rendement (%)
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		60		60		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		Rendement (%)
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		50		50		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		Rendement (%)
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		Rendement (%)
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		Rendement (%)
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		Rendement (%)
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		Rendement (%)
Pt		2		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		Rendement (%)
Charges rejetées par l'ouvrage												
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt		
06/08/2024	Oui	5.4	98.33	27	96.27	5	98.45	3.83	95.33	0.78	90.82	
09/01/2024	Oui	3	96.72	20	90.29	4.4	95.19	5.26	86.39	1.44	64.42	

STEU N°7 : Station d'épuration de St Martin des Fontaines  
 Code Sandre de la station : 0485245S0001

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel										
Date de mise en service		01/09/2005										
Commune d'implantation		Saint-Martin-des-Fontaines (85245)										
Lieu-dit		Roule de St Valérien										
Capacité nominale STEU en EH (1)		250										
Nombre d'abonnés raccordés		74										
Nombre d'habitants raccordés		168										
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		37										
Prescriptions de rejet												
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 30/01/2004										
Milieu récepteur du rejet		Eau douce de surface LA LONGEVE										
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l) et / ou Rendement (%)										
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		60		60		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		Rendement (%)
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		60		60		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		Rendement (%)
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		50		50		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		Rendement (%)
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		Rendement (%)
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		Rendement (%)
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		Rendement (%)
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		Rendement (%)
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		Rendement (%)
Charges rejetées par l'ouvrage												
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt		
27/08/2024	Oui	29	94.87	170	85.33	95	84.53	25.25	79.14	4.1	67.2	

STED1 N°9 : Station d'épuration de Foussais Payré - Rou  
Code Sandre de la station : 048509450001

Envoyé en préfecture le 19/09/2025  
Reçu en préfecture le 19/09/2025  
Publié le 19/09/2025

**Caractéristiques générales**

Filicre de traitement (cf annexe)	Bone activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/06/1981
Commune d'implantation	Foussais-Payré (85094)
Lieu-dit	Route de Payré
Capacité nominale STEP en EH (t)	800
Nombre d'abonnés raccordés	346 (pour les 2 STEP)
Nombre d'habitants raccordés	865 (pour la commune)
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	120

**Prescriptions de rejet**

Swaisse à  Autorisation en date du 01/06/1981  
 Déclaration en date du 01/06/1981

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface Ruisseau Villeneuve	
		Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	<input type="checkbox"/> et / ou <input type="checkbox"/>	60
DCO	200	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	60
MES		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	50
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	
NH <sub>4</sub>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	
PI		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	

**Chargés rejetés par l'ouvrage**

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub> Conc mg/l	DBO <sub>5</sub> Rend %	DCO Conc mg/l	DCO Rend %	MES Conc mg/l	MES Rend %	NGL Conc mg/l	NGL Rend %	PI Conc mg/l	PI Rend %
03/12/2024	Oui	11.8	94.38	29	93.56	9	96.09	5.99	88.41	2.14	66.51

STED1 N°9 : Station d'épuration de Foussais Payré - Villages de  
Code Sandre de la station : 048509450002

Envoyé en préfecture le 19/09/2025  
Reçu en préfecture le 19/09/2025  
Publié le 19/09/2025

**Caractéristiques générales**

Filicre de traitement (cf annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/10/2008
Commune d'implantation	Foussais-Payré (85094)
Lieu-dit	La Moulinotte
Capacité nominale STEP en EH (t)	150
Nombre d'abonnés raccordés	346 (pour les 2 STEP)
Nombre d'habitants raccordés	865 (pour la commune)
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	23

**Prescriptions de rejet**

Swaisse à  Autorisation en date du 01/10/2008  
 Déclaration en date du 01/10/2008

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface fosé puis rivière Vendée	
		Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	<input type="checkbox"/> et / ou <input type="checkbox"/>	60
DCO	200	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	60
MES		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	50
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	
NH <sub>4</sub>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	
PI		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	

**Chargés rejetés par l'ouvrage**

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub> Conc mg/l	DBO <sub>5</sub> Rend %	DCO Conc mg/l	DCO Rend %	MES Conc mg/l	MES Rend %	NGL Conc mg/l	NGL Rend %	PI Conc mg/l	PI Rend %
/											

STEU N°10 : Station d'épuration du Langon - Le Pas  
Code Sandre de la station : 018512150001

Caractéristiques générales						
Filtre de traitement (cf. annexe)	Laguage naturel					
Date de mise en service	01/09/1998					
Commune d'implantation	Le Langon (85121)					
Lieu-dit	Pas des Prés					
Capacité nominale STEU en EH (1)	630					
Nombre d'abonnés raccordés	364					
Nombre d'habitants raccordés	910					
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	94					
Prescriptions de rejet						
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 01/09/1988					
Milieu récepteur du rejet						
Type de milieu récepteur	Eau douce de surface fossé puis marais					
Nom du milieu récepteur	et / ou					
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)					
DBO <sub>5</sub>	35 <input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> Rendement (%) 60					
DCO	200 <input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> Rendement (%) 60					
MES	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> Rendement (%) 50					
NGL	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>					
NTK	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>					
pH	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>					
PI	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>					
Charges rejetées par l'ouvrage						
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO <sub>5</sub> inf <sup>sc</sup> Conc mg/l Rend %	DCO filtrée Conc mg/l Rend %	MES Conc mg/l Rend %	NGL Conc mg/l Rend %	PI Conc mg/l Rend %
21/05/2024	Oui	34 69,09 166 25,9	7 94,4	37,98	5,08	/

STEU N°11 : Station d'épuration de Longèves - Bel Air  
Code Sandre de la station : 048512650001

Caractéristiques générales						
Filtre de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)					
Date de mise en service	01/03/2011					
Commune d'implantation	Longèves (85126)					
Lieu-dit	Bel Air					
Capacité nominale STEU en EH (1)	1500					
Nombre d'abonnés raccordés	401					
Nombre d'habitants raccordés	988					
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	225					
Prescriptions de rejet						
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 08/09/2009					
Milieu récepteur du rejet						
Type de milieu récepteur	Eau douce de surface La Longèves					
Nom du milieu récepteur	et / ou					
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)					
DBO <sub>5</sub>	25 <input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> Rendement (%) 70					
DCO	90 <input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> Rendement (%) 75					
MES	30 <input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> Rendement (%) 90					
NGL	20 <input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> Rendement (%) 70					
NTK	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>					
pH	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>					
PI	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> Rendement (%) 80					
Charges rejetées par l'ouvrage						
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO <sub>5</sub> Conc mg/l Rend %	DCO Conc mg/l Rend %	MES Conc mg/l Rend %	NGL Conc mg/l Rend %	PI Conc mg/l Rend %
18/09/2024	Oui	6,4 98,45 10,1 97,29	25 96,95 6 98,28	3,35 96,66	1,54 82,35	2,7

STEU) N°12 : Station d'épuration de Marsais St Radegonde  
Code Sander de la station : 048513750001

Envoyé en préfecture le 19/09/2025  
Reçu en préfecture le 19/09/2025  
Publié le  
ID : 085-218502955-20250919-DEL\_2025\_09\_000 DE  
SICOR

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf annexe)		L'agunage naturel											
Date de mise en service		01/03/2006											
Commune d'implantation		Marsais-Sainte-Radegonde (85137)											
Lieu-dit		Route de la forêt											
Capacité nominale STEU en EH (1)		290											
Nombre d'abonnés raccordés		145											
Nombre d'habitants raccordés		363											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		44											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du _____ <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 26/09/2003											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Nom du milieu récepteur		Eau douce de surface		Ruisseau des rivacons					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)							
DBO <sub>5</sub>	35	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="checkbox"/>	60							
DCO	200	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="checkbox"/>	60							
MES		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="checkbox"/>	50							
NGL		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="checkbox"/>								
NTK		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="checkbox"/>								
pH		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="checkbox"/>								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="checkbox"/>								
PI		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="checkbox"/>								
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		DBO <sub>5</sub> surse		DCO filtrée		MES		NGL		PI	
13/02/2024	Oui	16.3	79.63	9%	46.7	53	11.21	26.14	7.39	2.81	/	/	/

STEU) N°13 : Station d'épuration de Sérigné - Le C  
Code Sander de la station : 048528150002

Envoyé en préfecture le 19/09/2025  
Reçu en préfecture le 19/09/2025  
Publié le  
ID : 085-218502955-20250919-DEL\_2025\_09\_000 DE  
SICOR

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf annexe)		L'agunage naturel											
Date de mise en service		01/08/2007											
Commune d'implantation		Sérigné (85281)											
Lieu-dit		Le Coudrais											
Capacité nominale STEU en EH (1)		1200											
Nombre d'abonnés raccordés		382											
Nombre d'habitants raccordés		960											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		180											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du _____ <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 03/06/2006											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Nom du milieu récepteur		Eau douce de surface		Fossé puis ruisseau des llois puis Longèves					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)							
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="checkbox"/>	60							
DCO	125	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="checkbox"/>	60							
MES	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="checkbox"/>	50							
NGL		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="checkbox"/>								
NTK		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="checkbox"/>	60							
pH		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="checkbox"/>								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="checkbox"/>								
PI		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="checkbox"/>								
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		DBO <sub>5</sub> filtré		DCO filtrée		MES		NGL		PI	
18/09/2024	Oui	18	93.57	72	87.73	140	53.33	17.63	75.21	3.89	33.7	/	/
06/08/2024	Oui	20	90	89	78.76	145	34.09	12.91	68.98	4.12	/	/	/

STEU N°14 : Station d'épuration de Montreuil - Les  
 Code Sandre de la station : 0485148S0001

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel										
Date de mise en service		01/09/2008										
Commune d'implantation		Montreuil (85148)										
Lieu-dit		Les Aïasses										
Capacité nominale STEU en EH (t)		450										
Nombre d'abonnés raccordés		122										
Nombre d'habitants raccordés		305										
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		68										
Prescriptions de rejet												
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 12/05/2005										
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol								
Nom du milieu récepteur		Nom du milieu récepteur		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)		
Polluant autorisé												
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>			60			60		
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>			60			60		
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>			50					
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>								
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>								
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>								
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>								
Charges rejetées par l'ouvrage												
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO <sub>5</sub> m <sup>3</sup> /j		DCO filtrée		MES		NGL		Pt		
13/02/2024	Oui	13.2	91.48	83	73.5	30	83.33	40.77	-	6.17	13.71	

STEU N°15 : Station d'épuration de Veuillure - Route du C  
 Code Sandre de la station : 0485299S0001

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel										
Date de mise en service		01/12/1995										
Commune d'implantation		Les Veuillure-sur-Vendée (85177)										
Lieu-dit		Route du Gué de Veuillure										
Capacité nominale STEU en EH (t)		417										
Nombre d'abonnés raccordés		296										
Nombre d'habitants raccordés		732										
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		62										
Prescriptions de rejet												
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 01/12/1995										
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface								
Nom du milieu récepteur		Nom du milieu récepteur		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)		
Polluant autorisé												
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>			60			60		
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>			60			60		
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>								
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>								
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>								
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>								
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>								
Charges rejetées par l'ouvrage												
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO <sub>5</sub> m <sup>3</sup> /j		DCO filtrée		MES		NGL		Pt		
18/03/2024	Oui	10	93.75	50	84.1	20	90.91	20.4	45.85	2.8	52.54	

STEU N°16 : Station d'épuration de Fontaines -  
Code Sandre de la station : 0485091S0001

Envoyé en préfecture le 19/09/2025  
Reçu en préfecture le 19/09/2025  
Publié le  
ID : 085-218602595-20250918-DEL\_2025\_09\_09-DE

Caractéristiques générales	
Filtrie de traitement (cf annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/12/1988
Commune d'implantation	Doix les Fontaines (85080)
Lieu-dit	Stade
Capacité nominale STEU en EH (1)	662
Nombre d'abonnés raccordés	270
Nombre d'habitants raccordés	658
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	120

**Prescriptions de rejet**

Remise à  Autorisation en date du ...  
 Déclaration en date du 29/12/1986

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
		Nom du milieu récepteur	canal de la bande des marais
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	30	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
DCCO	90	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
MES	30	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	

**Charges rejetées par l'ouvrage**

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub> Conc mg/l	DBO <sub>5</sub> Rend %	DCCO Conc mg/l	DCCO Rend %	MES Conc mg/l	MES Rend %	NGL Conc mg/l	NGL Rend %	Pt Conc mg/l	Pt Rend %
11/06/2024	Oui	10	97.14	50	93.4	13	96.58	10.17	90.31	4.88	55.23

STEU N°17 : Station d'épuration du Poire sur Veillure -  
Code Sandre de la station : 0485177S0001

Envoyé en préfecture le 19/09/2025  
Reçu en préfecture le 19/09/2025  
Publié le  
ID : 085-218602595-20250918-DEL\_2025\_09\_09-DE

Caractéristiques générales	
Filtrie de traitement (cf annexe)	L'ajutage naturel
Date de mise en service	01/12/2003
Commune d'implantation	Les Veillures-sur-Vendée (85177)
Lieu-dit	La Charleiane
Capacité nominale STEU en EH (1)	890
Nombre d'abonnés raccordés	285
Nombre d'habitants raccordés	713
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	133

**Prescriptions de rejet**

Remise à  Autorisation en date du ...  
 Déclaration en date du 29/02/2000

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
		Nom du milieu récepteur	fosse d'association foncière
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	60
DCCO	125	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	60
MES	150	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	

**Charges rejetées par l'ouvrage**

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub> Conc mg/l	DBO <sub>5</sub> Rend %	DCCO Conc mg/l	DCCO Rend %	MES Conc mg/l	MES Rend %	NGL Conc mg/l	NGL Rend %	Pt Conc mg/l	Pt Rend %
14/05/2024	Oui	5.6	98.6	45	94.5	27	92.7	22.59	76.57	4.51	50.98

STEU N°18 : Station d'épuration d'Auzay- Route d'Auzay  
 Code Sambre de la station : 0485009S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service	20/11/2020
Commune d'implantation	Auchay-sur-Vendée (85009)
Lieu-dit	Route de Chaix
Capacité nominale STEU en EH (1)	800
Nombre d'abonnés raccordés	261
Nombre d'habitants raccordés	653
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	120
Prescriptions de rejet	
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 13/05/2019
Milieu récepteur du rejet	
Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
Nom du milieu récepteur	LA LUTINIÈRE
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l) et / ou Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25 <input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> 60
DCO	90 <input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> 60
MES	35 <input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> 50
NGL	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>
NTK	15 <input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>
pH	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>
NH <sub>4</sub>	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>
Pt	10 <input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>
Charges rejetées par l'ouvrage	
Date du bilan 24h	02/10/2024
Conformité (Oui/Non)	Oui
DBO <sub>5</sub>	Conc mg/l 4.1 Rend % 98.38
DCO	Conc mg/l 17 Rend % 97.28
MES	Conc mg/l 3 Rend % 98.87
NGL	Conc mg/l 43.01 Rend % 43.53
Pt	Conc mg/l 6.23 Rend % 8.65

STEU N°19 : Station d'épuration de Mervent - Les Bouillottes  
 Code Sambre de la station : 0485143S0003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/12/2001
Commune d'implantation	Mervent (85143)
Lieu-dit	Lotissement les Bouronnieres
Capacité nominale STEU en EH (1)	83
Nombre d'abonnés raccordés	257 (pour les 2 STEP)
Nombre d'habitants raccordés	643 (commune entière)
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	13
Prescriptions de rejet	
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 15/12/2001
Milieu récepteur du rejet	
Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
Nom du milieu récepteur	Ruisseau de la Cornelière
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l) et / ou Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35 <input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> 60
DCO	200 <input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> 60
MES	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> 50
NGL	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>
NTK	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>
pH	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>
NH <sub>4</sub>	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>
Pt	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>
Charges rejetées par l'ouvrage	
Date du bilan 24h	-
Conformité (Oui/Non)	-
DBO <sub>5</sub>	Conc mg/l - Rend % -
DCO	Conc mg/l - Rend % -
MES	Conc mg/l - Rend % -
NGL	Conc mg/l - Rend % -
Pt	Conc mg/l - Rend % -

STEU N°20 : Station d'épuration de Bourneau - Bouneau  
 Code Sandre de la station : 0485033S0002

Envoyé en préfecture le 19/09/2025  
 Reçu en préfecture le 19/09/2025  
 Poubelle  
 ID : 085-218502595-20250918-DEL\_2025\_09-08-DE

**Caractéristiques générales**

Filtrie de traitement (cf annexe)	Filtres à Sables	
Date de mise en service	01/05/2004	
Commune d'implantation	Bourneau (85033)	
Lieu-dit	Bourseguin	
Capacité nominale STEU en EH (0)	250	
Nombre d'abonnés raccordés	293 (pour les 2 STEP)	
Nombre d'habitants raccordés	733 (commune entière)	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	38	

**Prescriptions de rejet**

Remise à  Autorisation en date du  
 Déclaration en date du 27/03/2003

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface		Rendement (%)
		ruisseau des flois	et / ou	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DBO <sub>5</sub>	35	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	60
DCO	200	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	60
MES		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	50
NGL		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
NTK		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
pH		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pl		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**Charges rejetées par l'ouvrage**

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub> Conc mg/l	Rend %	DCO Conc mg/l	Rend %	MES Conc mg/l	Rend %	NGL Conc mg/l	Rend %	Pl Conc mg/l	Rend %
09/04/2024	Oui	4.9	96.5	25	91.07	2	98.46	24.69	24.69	3.49	5.16

STEU N°21 : Station d'épuration de Mervent : Route de  
 Code Sandre de la station : 0485143S0002

Envoyé en préfecture le 19/09/2025  
 Reçu en préfecture le 19/09/2025  
 Poubelle  
 ID : 085-218502595-20250918-DEL\_2025\_09-08-DE

**Caractéristiques générales**

Filtrie de traitement (cf annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	
Date de mise en service	01/01/1980	
Commune d'implantation	Mervent (85143)	
Lieu-dit	Le boug	
Capacité nominale STEU en EH (0)	500	
Nombre d'abonnés raccordés	257 (pour les 2 STEP)	
Nombre d'habitants raccordés	643 (commune entière)	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	75	

**Prescriptions de rejet**

Remise à  Autorisation en date du ...  
 Déclaration en date du 13/05/1980

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface		Rendement (%)
		La Mère	et / ou	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DBO <sub>5</sub>	35	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	60
DCO	200	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	60
MES		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	50
NGL		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
NTK		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
pH		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pl		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**Charges rejetées par l'ouvrage**

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub> Conc mg/l	Rend %	DCO Conc mg/l	Rend %	MES Conc mg/l	Rend %	NTK Conc mg/l	Rend %	Pl Conc mg/l	Rend %
08/10/2024	Oui	6.5	97.83	26	95.79	1.9	95.58	1.43	96.66	1.07	84.17

STEU N°22 : Station d'épuration de Bourneau - Route de  
 Code Sandre de la station : 0485033S0001

Caractéristiques générales																					
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel																			
Date de mise en service		01/01/1995																			
Commune d'implantation		Bourneau (85033)																			
Lieu-dit		Le bouig																			
Capacité nominale STEU en EH (1)		430																			
Nombre d'abonnés raccordés		293 (pour les 2 STEP)																			
Nombre d'habitants raccordés		733 (commune entière)																			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		65																			
Prescriptions de rejet																					
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 02/10/1992																			
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface fossé puis ruisseau des Ilots																	
Nom du milieu récepteur		Nom du milieu récepteur		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)													
Polluant autorisé																					
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		60		60													
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		60		60													
MES		120		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>																	
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>																	
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>																	
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>																	
NH <sub>4</sub>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>																	
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>																	
Charges rejetées par l'ouvrage																					
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		DBO <sub>5</sub> (mg/l)		DCO filtré (%)		MES (%)		NTK (%)		Pt									
09/04/2024		Oui		8.5		30		88		26		81.43		20.72		55.31		2.25		70.39	

STEU N°23 : Station d'épuration de Chaix - Le D  
 Code Sandre de la station : 0485044S0001

Caractéristiques générales																							
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel																					
Date de mise en service		01/07/1999																					
Commune d'implantation		Auchay-sur-Vendée (85009)																					
Lieu-dit		Le Dognon																					
Capacité nominale STEU en EH (1)		360																					
Nombre d'abonnés raccordés		142																					
Nombre d'habitants raccordés		355																					
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		54																					
Prescriptions de rejet																							
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 18/08/1999																					
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface fossé rejoignant la Vendée																			
Nom du milieu récepteur		Nom du milieu récepteur		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)															
Polluant autorisé																							
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		60		60															
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		60		60															
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>																			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>																			
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>																			
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>																			
NH <sub>4</sub>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>																			
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>																			
Charges rejetées par l'ouvrage																							
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		DBO <sub>5</sub> (mg/l)		DCO filtré (%)		MES (%)		NTK (%)		Pt											
03/12/2025		Oui		31.4		93.11		84		91.28		40		89.9		25.74		77.52		7.16		19.37	

STEU1 N°24 : Station d'épuration de l'Orbrie - Les Fontenelles  
Code Sandre de la station : 0485167SM001

Envoyé en préfecture le 19/09/2025  
Reçu en préfecture le 19/09/2025  
Publié le 19/09/2025  
ID : 085-218502595-20250918-DEL\_2025\_09\_08-DE

**Caractéristiques générales**

Filtre de traitement (cf annexe)	Boue activée aération prolongée (rés faible charge)	
Date de mise en service	01/07/1993	
Commune d'implantation	L'Orbrie (85167)	
Lieu-dit	Les Fontenelles	
Capacité nominale STEU en EH (t)	800	
Nombre d'abonnés raccordés	374	
Nombre d'habitants raccordés	935	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	120	

**Prescriptions de rejet**

Autorisation en date du ...  
 Déclaration en date du 31/05/1989

Polluant autorisé	Type de milieu récepteur		Eau douce de surface		Rendement (%)
	Nom du milieu récepteur		LA VENDÈE		
DBO <sub>5</sub>	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	60
DCCO	90	et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	60
MES	30	et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	50
NGL	20	et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	
NTK		et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	
pH		et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	
Pt		et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	

**Charges rejetées par l'ouvrage**

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Cone mg/l	Rend %	Cone mg/l	Rend %	Cone mg/l	Rend %	Cone mg/l	Rend %	Cone mg/l	Rend %
08/10/2024	Oui	7.1	94.54	3.2	88.73	1.2	90	5.5	86.65	5.39	/

STEU1 N°25 : Station de Pissotte - Route de l'Orbrie  
Code Sandre de la station : 0485176SM001

Envoyé en préfecture le 19/09/2025  
Reçu en préfecture le 19/09/2025  
Publié le 19/09/2025  
ID : 085-218502595-20250918-DEL\_2025\_09\_08-DE

**Caractéristiques générales**

Filtre de traitement (cf annexe)	Filtres Plantés	
Date de mise en service	01/01/1984	
Commune d'implantation	Pissotte (85176)	
Lieu-dit	Route de l'Orbrie	
Capacité nominale STEU en EH (t)	1100	
Nombre d'abonnés raccordés	377	
Nombre d'habitants raccordés	943	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	165	

**Prescriptions de rejet**

Autorisation en date du ...  
 Déclaration en date du 21/12/2010

Polluant autorisé	Type de milieu récepteur		Eau douce de surface		Rendement (%)
	Nom du milieu récepteur		LA VENDÈE		
DBO <sub>5</sub>	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	70
DCCO	90	et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	75
MES	30	et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	90
NGL		et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	
NTK		et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	
pH		et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	
Pt		et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	

**Charges rejetées par l'ouvrage**

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Cone mg/l	Rend %	Cone mg/l	Rend %	Cone mg/l	Rend %	Cone mg/l	Rend %	Cone mg/l	Rend %
02/04/2024	Oui	8.7	97.95	1.7	98.03	2	99.54	44.06	58.23	5.19	52.25
02/04/2024	Oui	5.6	96.08	1.4	95.57	2	98.91	24.71	43.02	3.8	17.18

STEU N°26 : Station d'épuration de l'Hermenault - Cl  
Code Sandre de la station : 048511050002

**Caractéristiques générales**

Filière de traitement (cf annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/08/2012
Commune d'implantation	L' Hermenault (85110)
Lieu-dit	Champineau
Capacité nominale STEU en EH (t)	1400
Nombre d'abonnés raccordés	379
Nombre d'habitants raccordés	910
Débit de référence journalier admissible en m³/j	210

**Prescriptions de rejet**

Soumis à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 05/07/2011	
Milieu récepteur du rejet	Eau douce de surface	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou
		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	60
DCO	150	60
MES	150	60
NGL		
NTK		
pH		
NH <sub>4</sub>		
PI		

**Charges rejetées par l'ouvrage**

Date de bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub> limités		MES		NGL					
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %				
02/07/2024	Oui	22	93.71	112	85.62	75	82.14	16.15	82.38	3.98	55.13
05/03/2024	Oui	10.2	85.43	50	64.29	12	86.67	20.6	/	2.5	/

**1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)**

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration et évacuées  
(VP 208)

Station de traitement des eaux usées	Commune	Code SANDRE	Qté totale de boues évacuées VP 208 (page 4) en tMs	Qté totale de boues produites D203.0 en tMs
Route de Fontenay	Auzay	0485000950002	-	-
Route de Fourchaud	Bourneau	048503350001	-	-
Bourseguin	Bourneau	048503350002	-	-
Dognon	Chaix	048504450001	-	-
Route de Maillé	Dolk	048508050001	-	-
Plaine des sports	Fontenay le Comte	048509250002	515,713	561,23
Arosins	Marsais Ste Radegonde	048513750001	-	-
Ouillères	Mervent	048514350002	3,231	3,23
Bourronnières	Mervent	048514350003	-	-
Aleises	Montreuil	048514850001	-	-
Petit Vigneau	Mouzeuil st Marth	048515850001	-	-
Fontenelles	Orbrie	048516750001	11,38	11,38
Calvaire	St Michel le Cloucq	048525650001	9,212	9,212
Meillerie	St Michel le Cloucq	048525650002	7,081	7,08
Chatelaine	Poiré sur Veilluire	048517750001	-	-
Pas des Prés	Le Langon	048512150001	-	-
Route de Payré	Foussais Payré	048509450001	14,023	6,428
Village de Payré	Foussais Payré	048509450002	-	-
Prés du Barrage	Vouvant	048530550001	9,683	9,8
Bel Air	Longèves	048512650001	17,79	17,79
Champineau	L'Hermenault	048511050002	-	-
Rte de Gué Veilluire	Veilluire	048529950001	-	-
Bourg-Stade	Fontaines	048509150001	5,408	5,408
Le Coudrais	Sérigné	048528150001	24,99	24,99
BOURG	St Valérien	048527450001	68,6	68,6
Fumeterie	St Martin des Fontaines	048524550001	0	0
Route de l'Orbrie	Pissotte	048517650001	0	0
<b>TOTAL</b>			<b>687,111</b>	<b>725,148</b>



## 2. Tarification de l'assainissement et des services

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Frais d'accès au service: moyenne des parts fixes	35,42	35,87
Participation pour l'Assainissement Collectif (PFAC) <sup>(1)</sup>	1500	1500
Participation aux frais de branchement	500€/5ml + 75€/ml	1000€/5ml + 50€/ml

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancien Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRAA), appelée maintenant Participation pour Financement Assainissement Collectif (PFAC)

Envoyé en préfecture le 19/09/2025  
 Reçu en préfecture le 19/09/2025  
 Publiée  
 ID : 085-21802365-20250118-DEL\_2025\_09\_08-DE  
**S10**

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	14,86 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Prix au m <sup>3</sup>	1,3640 €/m <sup>3</sup>
Autre		1,3659 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(2)</sup>	21,01 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Prix au m <sup>3</sup>	0,7213 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>		
Taxes	Taux de TVA <sup>(3)</sup>	10 %
Redevances	* Réforme Agence de l'Eau - Performance des systèmes d'assainissement collectif	0,16 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet	0,0840 €/m <sup>3</sup>
	Autre	

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assainissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n°6,3 en date du 30/09/2024 exécutoire à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif, les frais d'accès au service, la PFAC.
- Délibération n°9,3 en date du 30/10/2023 exécutoire à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif, les frais d'accès au service, la PFAC.
- Délibération n°12,1 en date du 01/07/2024 exécutoire à compter du 05/07/2024 fixant la participation aux frais de branchement.

Envoyé en préfecture le 19/09/2025  
 Reçu en préfecture le 19/09/2025  
 Publiée  
 ID : 085-21802365-20250118-DEL\_2025\_09\_08-DE  
**S10**

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Part de la collectivité		Variation en %
	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	
Part fixe annuelle (moyenne)	15,64	14,86	-4,98%
Part proportionnelle (120m <sup>3</sup> )	163,68	163,91	+0,14%
Montant total HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	179,32	178,77	-0,3%
<b>Parti du délégataire</b>			
Part fixe annuelle	19,78	21,01	+6,22%
Part proportionnelle (120m <sup>3</sup> )	86,56	94,58	+9,20%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	106,34	115,59	+8,7%
<b>Taxes et redevances</b>			
Réforme Agence de l'Eau - Performance des systèmes d'assainissement collectif	19,20	10,08	-47,5%
VNF Rejet			
Autre			
TVA	30,49	30,44	
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	49,69	40,52	
<b>Total pour 120m<sup>3</sup></b>	<b>335,35</b>	<b>334,88</b>	<b>-9,22%</b>
Prix moyen TTC au m <sup>3</sup>	<b>2,7945</b>	<b>2,7907</b>	<b>-0,14%</b>

ATTENTION : si la production abou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Dans le cas d'un EPCI, le prix HT (EPCI + DSP pour 120m<sup>3</sup> de consommation) pour chaque commune est :

Commune	Prix HT au 01/01/2024 en €/m <sup>3</sup>	Prix HT au 01/01/2025 en €/m <sup>3</sup>
AUZAY	2,2851	2,3046 €/m3
CHAIX	2,2851	2,3046 €/m3
BOURNEAU	2,2851	2,3046 €/m3
DOIX	2,2851	2,3046 €/m3
FONTENAY LE COMTE	2,2851	2,3046 €/m3
L ORBRIE	2,2851	2,3046 €/m3
MARSAIS_STE_RADEGONDE	2,2851	2,3046 €/m3
MERVENT	2,2851	2,3046 €/m3
MONTREUIL	2,2851	2,3046 €/m3
ST_MICHEL LE CLOUCQ	2,2851	2,3046 €/m3
MOUZEUIL ST MARTIN	2,2851	2,3046 €/m3
FONTAINES	2,5925	2,6237 €/m3
SERIGNE	2,2963	2,3197 €/m3
ST_MARTIN_FONTAINES	2,3332	2,3590 €/m3
POIRE_VELLUIRE	2,6677	2,7008 €/m3
FOUSSAIS_PAYRE	2,6677	2,7008 €/m3
HERMENAULT	2,2369	2,7008 €/m3
LE_LANGON	2,6677	2,7008 €/m3
LONGEVES	2,5168	2,7008 €/m3
PISSOTTE	2,4323	2,4494 €/m3
VELLUIRE	2,1435	2,7008 €/m3
VOUVANT	2,6677	2,7008 €/m3
ST_VALERIEN	2,3933	2,4109 €/m3

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle  
 semestrielle  
 trimestrielle  
 quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

L'harmonisation tarifaire se poursuit pour l'ensemble du territoire avec la passation de nouveaux contrats de délégation dont il faut intégrer les tarifs : \_



## 2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	*Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	2 055 480	*2 507 294	+22,6%
<i>dont redevance DSP à paiement direct</i>	579 635	*814 181	+40,46%
<i>dont abonnements</i>	264 133	253 806	-3,9%
Redevance eaux usées usage non domestique	63 894	73 204	+14,6%
<i>dont abonnements</i>	33 012	87,44	+64,85%
Recette pour boîtes et effluents importés (MDV)	49 253	60 340	+22,5%
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de rattachement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales	-11 800	41 200	-1,43%
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	2 210 427	2 682 038	+1,32%

\* nouveau contrat de DSP2 à paiement direct 2024

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	*Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	*282 224	178 647	-36,7%
<i>dont abonnements</i>	99 133	58 398	-41,1%
Redevance eaux usées usage non domestique	44 145	33 731	-23,6%
<i>dont abonnements</i>	51	53	+3,9%
Recette pour boîtes et effluents importés (MDV)	36 597	46 137	+26,1%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes liées aux travaux	38 000	53 100	-8,44%
Produits accessoires	9 300	2 177	-76,6%
Total autres recettes	67 300	55 277	-20,1%
Total des recettes	430 266	313 792	-27,1%

\* DSP1 contrat 2022 + DSP2 2024 à paiement direct

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 2 995 830 €

Envoyé en préfecture le 19/09/2025  
Reçu en préfecture le 19/09/2025  
Publié le  
ID nbf-214820981-20250918-DEL\_2025\_09\_08-DE  
5100

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100 % des 13 545 abonnés potentiels (99,9% pour 2023).

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-11 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble des plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

(1) l'existence de l'inventaire et l'une procédure de mise à jour aux 01, 07, 08, 09 ou 10 premiers points.  
 (2) l'existence de l'inventaire aux 01, 07, 08, 09 ou 10 premiers points.  
 (3) Si la connaissance des réseaux de pose est inférieure à 50% des réseaux de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.  
 (4) Si la connaissance de l'abonné atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.  
 (5) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	
oui : 10 points non : 0 point	oui : 5 points non : 0 point	oui : 10 points non : 0 point	oui : 10 points non : 0 point	oui : 10 points non : 0 point	oui : 10 points non : 0 point
VP 250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'auto-surveillance du réseau	Oui	Oui	10		
VP 251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui	Oui	5		
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)					
VP 252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui	Oui			
VP 254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	Oui	Oui			
VP 253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	80,32%		13		
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre matériel renseigné pour l'année 2024 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	137,68 km				
VP 255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	78,61%		12		
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée pour l'année 2024 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	134,75 km				
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre matériel renseigné pour l'année 2024 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	171,41 km				
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)					
VP 256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'abonné	37,6%		0		
Linéaire de réseau eaux usées avec abonné renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	64,46 km				
Linéaire de réseau eaux usées avec abonné renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	171,41 km				
VP 257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui	Oui	10		
VP 258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui	Oui	10		
VP 259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Non	Non	0		
VP 260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui	Oui	10		
VP 261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui	Oui	10		
VP 262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Non	Non	0		
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>80</b>			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 80 pour l'exercice 2024 (30 pour 2023) (contrat de délégation 2022 DSP) incluant Fontenay le Comte).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboussissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensue obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station dépuraton Le Calvaire	100	100
Station de Doix - Route de MAILLE	100	100
Station dépuraton Bourg	100	100
Station dépuraton de la Mellerie	100	100
Station dépuraton La Plaine des Sports	100	0
Station de Vouvant - Prés du barrage	100	100
Station dépuraton La Functerie	100	100
Station de Foussais Payré - Route de Payré	100	100
Station dépuraton - Village de Payré sur Vendée	100	100
Station du Langon - Le Pas des prés	100	100
Station de Longèves - Bel Air	100	100
Station dépuraton Les Arrossins	100	100
Lagunes Rie de l'Hermemault - Le Coudrans	100	100
Station dépuraton Les Aïaises	100	100
Station de Velluire - Route du Gué de Velluire	100	100
Station du bourg - Stade	100	100
Station dépuraton La Châtelaine	100	100
Station du bourg - Route de Fontenay	100	100
Station dépuraton "Les Bourronnières"	100	100
Station dépuraton Bourseguin	100	100
Station dépuraton "Route des Ouilères"	100	100
Station du bourg - Route de Fourchard	100	100
Station Le Dognon	100	100
Station des Fontenelles	100	100
Station de Pissotte - Route de l'Orbire	100	100
Station dépuraton Champigneau	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2023).

### 3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensue obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuraton Le Calvaire	100	100
Station de Doix - Route de MAILLE	100	100
Station dépuraton Bourg	100	100
Station dépuraton de la Mellerie	100	100
Station dépuraton La Plaine des Sports	100	100
Station de Vouvant - Prés du barrage	100	100
Station dépuraton La Functerie	100	100
Station de Foussais Payré - Route de Payré	100	100
Station dépuraton - Village de Payré sur Vendée	100	100
Station du Langon - Le Pas des prés	100	100
Station de Longèves - Bel Air	100	100
Station dépuraton Les Arrossins	100	100
Lagunes Rie de l'Hermemault - Le Coudrans	100	100
Station dépuraton Les Aïaises	100	100
Station de Velluire - Route du Gué de Velluire	100	100
Station du bourg - Stade	100	100
Station dépuraton La Châtelaine	100	100
Station du bourg - Route de Fontenay	100	100
Station dépuraton "Les Bourronnières"	100	100
Station dépuraton Bourseguin	100	100
Station dépuraton "Route des Ouilères"	100	100
Station du bourg - Route de Fourchard	100	100
Station Le Dognon	100	100
Station des Fontenelles	100	100
Station de Pissotte - Route de l'Orbire	100	100
Station dépuraton Champigneau	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2023).

### 3. 5. Conformité de la performance des ouvrages

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 1000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration Le Calvaire	100	100
Station de Doix - Route de MAILLE	100	100
Station d'épuration Bourg	100	100
Station d'épuration de la Meillerie	100	100
Station d'épuration La Plaine des Sports	100	100
Station de Vouvant - Prieu du barrage	100	100
Station d'épuration La fumeterie	100	100
Station de Foussais Payré - Route de Payré	100	100
Station d'épuration - Village de Payré sur Vendée	100	100
Station du Langon - Le Pas des prés	100	100
station de Longèves - Bel Air	100	100
Station d'épuration Les Arrossins	100	100
Laquines Rte de l'Hermennault - Le Coudrais	100	100
Station d'épuration Les Alaises - Montreuil	100	0
Station de Veuivre - Route du Gué de Veuivre	100	100
Station du bourg - Stade	100	100
Station d'épuration La Châtelaine	100	100
Station du bourg Route de Fontenay	100	100
Station d'épuration "Les Bouronnières"	100	100
Station d'épuration Bourseguin	100	100
Station d'épuration "Route des Ouilères"	100	100
station du bourg - Route de Fourchaud	100	100
Station Le Dognon	100	100
Station des Fontenelles	100	100
Station de Pissotte - Route de l'Orbrie	100	100
Station d'épuration Champineau	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2023).

### 3. 6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration Le Calvaire :

Filières mises en œuvre	Conforme	Non conforme	TMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	9.212
Compostage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Incinération	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autre <sup>(1)(2)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>			9.212

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station de Doix - Route de MAILLE :

Filières mises en œuvre	Conforme	Non conforme	TMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Compostage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Incinération	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autre <sup>(1)(2)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>			

**Station d'épuration Bourr :**

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	68 6
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incineration	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		68 6

**Station d'épuration de la Mellerie :**

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	7 08
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incineration	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		7 08

**Station d'épuration La Prairie des Sports :**

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	515 7
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incineration	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		515 7

**Station de Voirant - Près du barrage :**

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	9 68
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incineration	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		9 68

Station d'épuration La fuméterie :

Filières mises en œuvre		IMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

Station de Foussais Payré - Route de Payré :

Filières mises en œuvre		IMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	14.03
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		14.03

Station d'épuration - Village de Payré sur Vendée :

Filières mises en œuvre		IMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

Station du Langon - Le Pas des prés :

Filières mises en œuvre		IMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

510

Station de Longèves - Bel Air :

Filières mises en œuvre		IMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	17,79
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incineration	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre (2)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		17,79

Lignes Rte de Hennemant - Le Coudrais :

Filières mises en œuvre		IMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	24,99
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incineration	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre (2)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		24,99

510

Station d'épuration Les Arrossins :

Filières mises en œuvre		IMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incineration	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre (2)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		

Station d'épuration Les Alaises :

Filières mises en œuvre		IMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incineration	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre (2)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		

**Station de Velluire - Route du Gaé de Velluire :**

Filières mises en œuvre		IMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : (2)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		

**Station du bourg - Stade :**

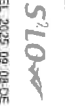
Filières mises en œuvre		IMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	5 408
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : (2)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		5 408

**Station d'épuration La Châtelaine :**

Filières mises en œuvre		IMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : (2)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		

**Station du bourg Route de Fontenay :**

Filières mises en œuvre		IMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : (2)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		

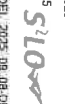


**Station d'épuration "Les Bourronnières" :**

Filières mises en œuvre		IMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre :	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		

**Station d'épuration Bourseguin :**

Filières mises en œuvre		IMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre :	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		



**Station d'épuration "Route des Ouilères" :**

Filières mises en œuvre		IMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	3 231
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre :	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		3 231

**Station du bourg - Route de Fourchaud :**

Filières mises en œuvre		IMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre :	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		

**Station Le Dognon :**

Filières mises en œuvre		IMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		

**Station des Fontenelles :**

Filières mises en œuvre		IMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	11.38
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		11.38

**Station de Pissotte - Route de l'Orbrie :**

Filières mises en œuvre		IMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		

**Station d'épuration Champineau :**

Filières mises en œuvre		IMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =  $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100% (100% en 2023).

### 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

1. l'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (maïssance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel

1. l'exercice 2024, 0 demande d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement,

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement} * 1000}{\text{nombre d'habitants des usagers}}$$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2023).



### 3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Fait un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.)

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privées des usagers

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 4 08

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 1,6 par 100 km de réseau (1,2 en 2023)



### 3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0,52	0,73	0,28	1,49	0,16

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est : 0,16%

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_{20} + L_{21} + L_{22} + L_{23} + L_{24}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,16% (1,49% en 2023)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

### 3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué)

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés Exercice 2024	Nombre de bilans conformes Exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes Exercice 2024	Nombre de bilans conformes Exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes Exercice 2023
Station d'épuration Le Calvaire	1	1	100	100	100
Station de Doix - Route de MAILLE	1	1	100	100	100
Station d'épuration Bourg	1	1	100	100	100
Station d'épuration de la Meilleraie	1	1	100	100	100
Station d'épuration La Plaine des Sports	24	24	100	100	100
Station de Vouvaing - Pres du barrage	2	2	100	100	100
Station d'épuration La fumetière	0	0	100	100	100
Station de Fousais Puyré - Route de Puyré	1	1	100	100	100
Station d'épuration - Village de Puyré sur Vendée	0	0	---	---	---
Station du Langon - Le Pas des prés	1	1	100	100	100
station de Longèves - Bel Air	2	2	100	100	100
Station d'épuration Les Arrossins	0	0	---	---	---
Laques Rte de l'Hermensault - Le Coudras	2	2	100	100	100
Station d'épuration Les Aïsses	0	0	---	---	---
Station de Velluire - Route du Gué de Velluire	0	0	100	100	100
Station du bourg - Stade	1	1	100	100	100
Station d'épuration La Châtelaine	1	1	100	100	100
Station du bourg Route de Fontenay	1	1	100	100	100
Station d'épuration "Les Bouronnrières"	0	0	---	---	---
Station d'épuration Bourseguin	0	0	---	---	---
Station d'épuration "Route des Ouileries"	1	1	100	100	100
station du bourg - Route de Fourchatud	0	0	---	---	---
Station Le Dognon	0	0	100	100	100
Station des Fontenelles	1	1	100	100	100
Station de Pissotte - Route de l'Obrie	2	2	100	100	100
Station d'épuration Champineau	2	2	100	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2023).

### 3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2023	Exercice 2024
+ 20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
<b>Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus</b>			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Oui
<b>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b>			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
<b>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b>			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversements d'orage	Non	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (20 en 2023)

### 3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49)

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice =  $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	5 514 000	5 092 000
Épargne brute annuelle en €	1 565 000	1 610 000
Durée d'extinction de la dette en années	3,5	3,5

### 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).  
 Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

taux d'impayés sur les factures de l'année précédente =  $\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	13 947,11	3 753,34
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	2 837 666,61	3 146 169,51
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2023	0,49	0,12

### 3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires,

Y compris celles qui sont liées au règlement de service)  
 Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  
 Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0  
 Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

taux de réclamations =  $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2023)

Oui  Non

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	609 000	626 000
Montants des subventions en €	236 000	-
Montants des contributions du budget général en €	-	-

### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	5 514 000	5 092 000
Montant remboursé durant l'exercice en €	439 000	423 000

### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de 1 129 000 € (1 048 000 € en 2023).

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants provisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants provisionnels en €
Etude de faisabilité pour la réalisation d'une nouvelle STEU à Mervent (pluriannuel 2025/2028)	2 600 000
Création d'une nouvelle STEP à Foussaia Payré (bourg - 2027/2029)	750 000
Nouvelle STEU Doix-Lès-Fontaines (2029/2030)	990 000

## 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réaffectation
Réalisation d'une nouvelle STEP Mervent	2025/2026/2027/2028
Création d'une nouvelle STEP à Foussaia Payré (bourg)	2027/2028/2029
STEU Doix-Lès-Fontaines	2029/2030

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Finltem en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

1. année 2024, le service a reçu 33 demandes d'abandon de créance et en a accordé 13.

3 185 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 1,2 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2024 (0 €/m<sup>3</sup> en 2023).



### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

	Valeur 2023	Valeur 2024
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201 0 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	32 955	33 778
D202 0 Nombre d'autorisations deversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4	4
D203 0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [MS]	491,3	725
D204 0 Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,79	2,7945
<b>Indicateurs de performance</b>		
P201 1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]]	99%	100%
P202 2B Taux de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	30	80
P203 3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100
P204 3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100
P205 3 Taux de prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100
P206 3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207 0 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0,0027